



FICHE D'USAGE pour la SUBSTANCE

10 - Lactosérum

Révision n°2 – 26/10/2022

SPECIFICATIONS

La substance lactosérum ou petit-lait doit être de qualité alimentaire.

RESTRICTIONS

Les conditions d'utilisation suivantes découlant de l'évaluation de l'application doivent être respectées par les utilisateurs :

1. Seules les utilisations comme substance de base étant un fongicide et virucide sont approuvées,
2. La solution de lactosérum ne peut être appliquée que sur les plantes aux stades de croissance avant la floraison,
3. Les feuilles des plantes traitées avec la solution de lactosérum ne peuvent pas être utilisées pour la consommation humaine,
4. la solution de lactosérum ne peut pas être utilisée pour traiter le bout des doigts des gants pendant ou juste avant la récolte des produits comestibles,
5. Les plantes traitées avec la solution de lactosérum, qui n'ont pas été soumises aux normes de transformation requises par le règlement (UE) n° 142/2011, ne peuvent pas être donné en nourriture à des ongulés.

STATUT

⇒ Utilisable en Agriculture Biologique



⇒ Répond à la définition des substances et agents de biocontrôle

FONCTION

⇒ Fongicide 

⇒ Désinfectant 

RECETTE(S)

⇒ Recette pour pulvérisation (concombre, tomates)

Diluer dans l'eau.

| Dilution |
|---|
| 0,6 à 3 L / 100 L d'eau |
| 60 à 300 mL pour un pulvérisateur de 10 L |

⇒ Recette pour pulvérisation (vigne)

Diluer dans l'eau.

| Dilution |
|--|
| 6 à 30 L / 100 L d'eau |
| 0,60 à 3 L pour un pulvérisateur de 10 L |

⇒ Recette pour désinfection des gants et outils

Diluer dans l'eau.

| Dilution |
|--------------------------------------|
| 5 L / 100 L d'eau |
| 500 mL pour un pulvérisateur de 10 L |

RECOMMANDATIONS

➔ Précautions

Ne doit pas être stocké dans un récipient métallique.

➔ Application : par temps ensoleillé, de préférence le matin

➔ Mesures de précautions ordinaires

Port de gants recommandé.

➔ Conservation de la préparation

Doit être utilisée rapidement après sa collecte.

➔ Délai Avant Récolte (DAR)

Aucun.

➔ Compatibilité

-

➔ Incompatibilité

-

APPROBATION

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2016/560

du 11 avril 2016 portant approbation de la substance de base lactosérum, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009.



➔ ReviewReport

Version Basic Substance whey SANTE/12354/2015–rev.3 du 25 janvier 2021.



PAS DE LMR REQUISE

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2016/1726

du 27 septembre 2016 modifiant l'annexe IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement

européen et du Conseil en ce qui concerne la carvone, le phosphate diammonique, *Saccharomyces cerevisiae* (souche LAS02), et le lactosérum.



UTILISATION EN AB

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2021/1165

du 15 juillet 2021 autorisant l'utilisation de certains produits et substances dans la production biologique et établissant la liste de ces produits et substances.



Mise à jour : avril 2021

Rédaction

Marie Deniau – ITAB

Superviseur

Patrice Marchand – ITAB : patrice.marchand@itab.asso.fr

Relecture

Julie Carrière – ITAB : julie.carriere@itab.asso.fr

Conception graphique

Service Communication ITAB

Toutes les fiches disponibles sur le site « Substances »



Pour citer ce document :

ITAB 2019 - Fiche d'Usage agricole de la substance de base lactosérum.